

Plan d'action en développement durable



Qu'est-ce qu'un Plan d'action en développement durable?

Au Québec, le développement durable s'entend d'un développement « qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement » (MELCCFP, s. d.). Ce développement doit toutefois passer par le changement en profondeur des modèles économiques et sociaux afin de transformer les façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble, dans une perspective de transition écologique. Un Plan d'action en développement durable est un outil qui permet d'orienter et de planifier ce changement de manière concrète et réaliste. Il décrit les moyens et les mesures spécifiques qui permettront d'atteindre et de respecter les grands objectifs que la Ville de Boisbriand s'est fixés, le tout en adéquation avec sa Politique environnementale.

Le Plan d'action s'appuie sur la Politique environnementale, laquelle vise à encadrer l'intégration de l'environnement au sein des projets, des décisions, des programmes et des autres activités de la Ville. En s'inscrivant dans une perspective de développement durable, la Ville de Boisbriand choisit de répondre aux besoins présents de sa communauté sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

19 58 objectifs actions

1. Orientation environnementale

Un territoire résilient protégeant ses milieux naturels et ses espaces verts, tout en favorisant l'aménagement de nouvelles infrastructures adaptées aux changements climatiques.

OBJECTIF 1.1

Protéger et mettre en valeur les milieux naturels du territoire

1.1.1 Caractériser les milieux naturels du territoire de la Ville et identifier les milieux à haute valeur écologique 4° *

1.1.2 Entreprendre des démarches de protection légale pour les milieux naturels à haute valeur écologique 1° cologique 1° 1.1.3 Poursuivre l'acquisition de terrains ayant une valeur écologique importante à des fins de conservation 2° 1.1.4 Créer un plan directeur des parcs et des espaces verts couvrant tous les secteurs de la Ville 3° 1.1.5 Intégrer des aménagements fauniques répondant aux besoins des espèces menacées ou vulnérables (ex. : jardins de pollinisateurs, cabanes à insectes, nichoirs à oiseaux, etc.) 5° 1.1.6 Évaluer la capacité de support des milieux naturels, puis explorer la possibilité de les mettre en valeur via une offre d'activités culturelles et sportives respectueuses de cette capacité

OBJECTIF 1.2

Réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par l'administration municipale

1.2.1 Créer une politique de remplacement du parc de véhicules à essence de la Ville par des véhicules électriques ou hybrides 3°

1.2.2 Créer un plan de transition énergétique pour les bâtiments municipaux 4°

1.2.3 Poursuivre l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les stationnements de tous les bâtiments municipaux

1.2.4 Collaborer avec les acteurs régionaux à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan climat

^{*} La Ville a diffusé, du 4 au 29 mars 2024, un sondage en ligne pour connaître les actions prioritaires que la population souhaite voir mises en œuvre. Au total, 113 personnes se sont exprimées – les actions prioritaires soulevées dans le sondage ont été intégrées directement dans le Plan d'action. Ces dernières sont identifiées par le rang de priorité (1er, 2e, 3e, etc.) qui leur a été accordé par les répondants au sondage, le cas échéant.

OBJECTIF 1.3

Réduire les îlots de chaleur urbains et augmenter la couverture végétale

- 1.3.1 Exiger par règlement une superficie minimale végétalisée pour tous les types de terrains du territoire, incluant les terrains résidentiels 1^{er}
- 1.3.2 Exiger par règlement un minimum de superficie couverte par la canopée dans les stationnements des ICI pour l'ensemble du territoire 3^e
- 1.3.3 Créer un plan de verdissement

OBJECTIF 1.4

Réduire l'impact environnemental des ICI

- 1.4.1 Rendre obligatoire la participation aux collectes de recyclage et de matières organiques pour les ICI assimilables 1er
- 1.4.2 Bonifier le programme d'accompagnement des commerces visant à réduire l'utilisation des plastiques à usage unique 2°
- 1.4.3 Réviser le règlement de zonage en resserrant les normes en lien avec les espaces tampons 3°

OBJECTIF 1.5

Actions

Améliorer le bilan de la gestion des matières résiduelles produites à l'échelle de la Ville

- 1.5.1 Créer et mettre en œuvre un plan d'action pour améliorer les services offerts à l'écocentre afin d'inciter la population à le fréquenter davantage 1^{er}
- 1.5.2 Réglementer la distribution des sacs et des autres produits en plastique à usage unique 2°
- 1.5.3 Offrir une vitrine aux initiatives locales qui favorisent le réemploi des biens 3°
- 1.5.4 Interdire de jeter les résidus visés par un programme de récupération dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs avec les matières destinées à l'élimination
- 1.5.5 Inclure une clause de récupération des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) aux devis des contrats de construction pour les chantiers municipaux

OBJECTIF 1.6

Augmenter le niveau de connaissance de la population en matière d'environnement

1.6.1 Mettre en place des projets environnementaux et des défis collectifs qui favorisent la participation citoyenne (ex. : corvée de nettoyage, déminéralisation de surfaces asphaltées, plantation d'arbres, Défi Pissenlits) 1er

\ction

- 1.6.2 Évaluer la possibilité d'embaucher du personnel pour l'application de la réglementation environnementale
- 1.6.3 Créer une campagne d'information, de sensibilisation et de vulgarisation sur différents sujets environnementaux et en effectuer la diffusion de façon continue 3e
- 1.6.4 Revoir la formule de la Journée de l'environnement



2. Orientation socioculturelle

Un milieu de vie sain et de qualité qui permet d'accueillir et de répondre aux besoins de l'ensemble de la collectivité.

OBJECTIF 2.1

Améliorer la qualité des infrastructures récréatives, culturelles et sportives

Actions

- 2.1.1 Créer et mettre en œuvre un plan directeur des installations récréatives, culturelles et sportives (incluant les parcs et les espaces verts) 1er
- 2.1.2 Créer et mettre en œuvre un programme d'inspection et d'entretien des équipements sportifs, incluant un inventaire et une liste des caractéristiques à vérifier 2°

OBJECTIF 2.2

Augmenter l'équité et la cohésion sociale

ctions

- 2.2.1 Développer et offrir des activités intergénérationnelles 1er
- 2.2.2 Réviser les activités d'accueil offertes aux nouveaux résidents 2°
- 2.2.3 Inclure l'accessibilité universelle dans l'ensemble des projets, des plans et des politiques de la Ville

OBJECTIF 2.3

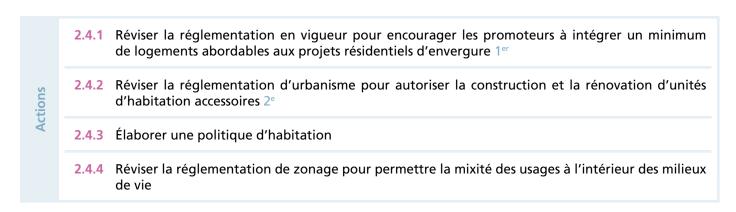
Augmenter l'utilisation des modes de transport durable par la population

Actions

- 2.3.1 Faire des représentations auprès des autorités compétentes (ARTM, Exo) pour que les services correspondent davantage aux besoins de la population en matière de transport en commun 1 er
- 2.3.2 Créer un plan directeur d'aménagement et d'entretien des rues favorisant l'utilisation des modes de transport durable pour les déplacements quotidiens 2°
- 2.3.3 Effectuer une étude sur les besoins de la population en matière de transport en commun 3°
- 2.3.4 Effectuer une étude sur les besoins de la population en matière de transport actif

OBJECTIF 2.4

Favoriser la mixité des typologies résidentielles, incluant les logements sociaux et abordables



OBJECTIF 2.5

Maintenir l'accessibilité des activités récréatives, culturelles et sportives

2.5.1 Maintenir les ententes intermunicipales permettant à la population l'accès à des infrastructures d'autres municipalités 1^{er}
 2.5.2 Maintenir la gratuité et l'accessibilité de certaines activités récréatives, culturelles et sportives 2^e
 2.5.3 Explorer la possibilité d'augmenter le nombre de centrales de prêt et de location à prix modique de biens ou d'équipements domestiques, récréatifs, sportifs et adaptés

3. Orientation économique

Une économie responsable, diversifiée et respectueuse de l'environnement qui favorise les commerces de proximité, l'agriculture ainsi que l'achat local.

OBJECTIF 3.1

Augmenter le niveau de connaissance de la Ville sur les actifs municipaux

Actions

3.1.1 Créer un programme de gestion des actifs municipaux

OBJECTIF 3.2

Créer des milieux de vie complets

Actions

- 3.2.1 Effectuer une analyse socioéconomique de la population afin d'identifier les besoins en matière de services et de commerces de proximité 1^{er}
- 3.2.2 Intégrer des mesures pour la création de milieux de vie complets dans la politique d'habitation lors de son élaboration

OBJECTIF 3.3

Dynamiser le secteur agricole local

Actions

- 3.3.1 Explorer la possibilité de créer un marché public local 1er
- 3.3.2 Maintenir la collaboration actuelle entre la Ville et la Fiducie agricole de Boisbriand
- 3.3.3 Explorer la possibilité d'entreprendre une démarche de communauté nourricière

OBJECTIF 3.4

Mettre en œuvre des mesures écofiscales

- 3.4.1 Réviser le système de tarification de l'eau afin d'introduire une tarification modulée avec un taux plus élevé pour la très grande consommation résidentielle
- 3.4.2 Instaurer une redevance sur la perte de canopée lors des travaux de construction industriels et commerciaux ainsi que pour les nouveaux projets résidentiels 3°
- 3.4.3 Créer une subvention pour l'installation résidentielle de bornes de recharge pour les véhicules électriques 1er
- 3.4.4 Instaurer une redevance modérée sur les surfaces pavées des terrains commerciaux et industriels, selon la superficie des surfaces
- 3.4.5 Instaurer une redevance de développement pour les nouveaux projets de développement résidentiel, commercial et industriel situés dans certaines zones du territoire



4. Orientation gouvernance

Une administration municipale à l'écoute, inspirante, cohérente et proactive qui agit en partenariat avec l'ensemble de la communauté.

OBJECTIF 4.1

Améliorer la concertation entre les services de l'administration municipale

4.1.1 Réaliser un diagnostic sur la coordination entre les services

4.1.2 Créer un comité consacré à la mise en œuvre du Plan d'action en développement durable

4.1.3 Organiser des réunions stratégiques une fois par trimestre avec le comité consacré à la mise en œuvre du Plan d'action en développement durable

4.1.4 Effectuer un suivi annuel de la mise en œuvre du Plan d'action en développement durable auprès des élus

4.1.5 Créer un guide de processus d'approbation et de réalisation d'un projet

4.1.6 Maintenir les activités de consolidation d'équipe

OBJECTIF 4.2

Encourager la participation citoyenne

Actions

4.2.1 Créer et mettre en œuvre une politique de participation citoyenne

OBJECTIF 4.3

Réduire la consommation de papier de l'administration municipale

Actions	4.3.1	Réaliser un diagnostic organisationnel sur l'utilisation du papier au sein de l'administration municipale
	4.3.2	Créer et mettre en œuvre une politique de gestion sans papier pour l'ensemble de l'administration municipale
	4.3.3	Obliger l'impression recto verso au sein de l'administration municipale lorsque l'impression est nécessaire

OBJECTIF 4.4

Réduire l'impact environnemental des événements organisés par la Ville

Actions	4.4.1	Créer et mettre en œuvre une politique d'événements écoresponsables pour l'ensemble des événements à grand déploiement organisés sur le territoire de la Ville 1 er
	4.4.2	Disposer des bacs de consignation lors de tous les événements organisés par la Ville durant lesquels des contenants consignés sont vendus 2°
	4.4.3	Installer la station d'eau lors des événements extérieurs organisés par la Ville, lorsque possible 3°
	4.4.4	Obtenir la certification Communauté bleue



940, boul. de la Grande-Allée Boisbriand (Québec) J7G 2J7

Tél.: 450 435-1954

www.boisbriand.ca

